



Compte-rendu du CTL du 18/03/2016

Ordre du jour

Point soumis au vote

- 1) Approbation du PV du CTL du 17/12/2015
- 3) Bilan des horaires d'ouvertures et proposition d'évolution
- 6) Modification des périmètres des RAN

Point pour information

- 2) Plan local de formation
- 4) Budget – Opération immobilière : bilan 2015, prévision 2016
- 5) Pilotage de la BCR
- 7) Questions Diverses :
 - Modalité remboursement de frais
 - Campagne d'information 2016 IR 2015
 - Sécurité des agents

Le contexte

Depuis la rentrée, en septembre 2015, le dialogue social dans le département est en berne. SOLIDAIRES Finances Publiques, dans sa volonté d'une intersyndicale la plus large possible, a boycotté les 1^{ères} convocations des CTL, CHS-CT et CDAS.

Pourquoi un boycott ?

Le boycott est un moyen de formaliser le mécontentement vis-à-vis de l'administration. Durant toute cette période, il s'agissait d'une stratégie nationale pour dénoncer la politique gouvernementale et celle de notre DG quant au non-avenir de notre administration mais aussi au niveau local pour critiquer la démarche de notre direction locale incarnée par notre nouveau DDFiP, M. Pierre MATHIEU.

Malheureusement, à travers la politique conduite en instance dans le département, nous ne pouvons que constater que notre DDFiP a une unique mission, le démantèlement à marche forcée et accélérée de notre administration.

En effet, depuis son arrivée, notre directeur s'attache à monopoliser les instances avec les restructurations. Ainsi depuis la rentrée, nous n'avons abordé aucune de nos missions qu'elles soient impactées ou non par les restructurations.

Nos questions diverses notamment sur l'organisation du travail étaient une nouvelle façon de faire comprendre à notre directeur que l'évolution de nos missions doit être au cœur de ses préoccupations.

« Pour notre avenir, Donnons ensemble un sens à nos métiers !!! »

Vous, agents de la DDFiP, continuez à travailler tant bien que mal pour assurer un service public de qualité.

Votre reconnaissance ne doit pas transparaître qu'à travers un rapport d'activité !!!

1) PV du CTL du 17 décembre 2015 :

Le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Plan local de Formation :

En préambule Solidaires a félicité le Directeur d'avoir inscrit à l'ordre du jour ce sujet particulièrement sensible et indispensable au bon exercice de nos métiers, prouvant ainsi sa capacité à lire et à appliquer (quand il le souhaite !) le règlement intérieur du CTL.

En effet l'article 34 du décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat affirme que les comités techniques doivent être consultés sur les questions et projets relatifs notamment à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles.

A l'avenir Solidaires FIP 62 espère que la lettre de l'article 34 soit plus souvent relue et appliquée afin de respecter les attributions du Comité Technique. Nous rappelons que ce dernier doit également être consulté sur les sujets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services ainsi que sur les évolutions technologiques et de méthode de travail et à leur incidence sur les personnels.

Les représentants de Solidaires FIP 62 réclament depuis plusieurs mois et sous diverses formes que nos missions fassent l'objet de point à l'ordre du jour de cette instance comme au plus près de nous actuellement la campagne déclarative 2016 ou encore les nouveaux applicatifs qui impactent au quotidien nos conditions de travail comme E-contact. Le Président du CT ayant l'air d'avoir retrouvé le règlement intérieur de cette instance nos espoirs ne resteront peut-être plus vains pour longtemps...

Un bilan propre à la E-formation a été présenté par le Responsable de la Formation Professionnelle sachant que le projet stratégique 2013-2018 de la DGFIP met l'accent sur le développement du numérique notamment dans son axe 16 « mettre la formation au cœur de la stratégie ». Le développement de la E-formation a généré de nombreuses mesures marquantes en 2015 :

- la durée des sessions a été harmonisée à une durée de 2 mois pour l'ensemble des modules ;
- mise en place d'un « kit de dématérialisation de la documentation » (K2D) ; en se connectant à cet outil tout apprenant qui a suivi et terminé son module se voit offrir la possibilité de le revoir, pendant 3 mois supplémentaires ;
- ouverture de cours en ligne : le premier CLOM sur le thème de la TVA s'est ouvert fin décembre 2015.

Nous vous rappelons également que des espaces dédiés à l'e-formation sont mis à disposition des apprenants afin de leur permettre de dérouler leur module dans des conditions matérielles optimales.

Toutefois il convient de souligner que seulement 51 % des inscriptions effectuées (relances comprises) ont été effectivement réalisées. Même si ce pourcentage est plus élevé qu'au niveau national (48%) cela démontre le peu d'appétence des agents pour ce type de formation et les difficultés à les suivre. Pour Solidaires FIP 62, l'e-formation ne peut pas être la solution appropriée à l'amélioration de l'offre de formation à la DGFIP. Des critiques sévères demeurent sur les contenus, les modes opératoires, les apports pédagogiques et sur les conditions d'organisation de ces formations. Enfin, il faut souligner qu'elle met également en péril la pérennité des sites actuels de formation qui devraient être au contraire, renforcés dans leur mission présente.

Nous avons enfin alerté la Direction sur la e-formation relative à l'application e-contact (en remplacement de GAÏA) ouverte après la mise en œuvre du logiciel et à une période chargée pour nos collègues des SIP. Applicatif qu'ils sont de surcroît dans l'obligation d'appréhender rapidement en ce qu'il est déjà leur nouvel outil de gestion de la relation à l'utilisateur. Comme à l'époque de la mise en place de GAÏA nous aurions pu espérer que cet outil fasse l'objet de formation présente, pour une meilleure mutualisation des pratiques et nous aurions souhaité, pour soutenir nos collègues au quotidien, qu'un réseau de référents soit créé. Enfin, nous avons réitéré notre demande d'inscription à l'ordre du jour d'un prochain CT de la campagne déclarative 2016 et de E-contact (demande acceptée pour le CTL du 18 avril alors que la campagne aura déjà atteint son rythme de croisière !!).

Formation professionnelle « classique » : nous avons particulièrement abordé le sujet du tutorat sous toutes ses formes : référent dédié dans le cadre de la mobilité fonctionnelle. Les tuteurs sont aussi nos collègues qui forment au quotidien les agents stagiaires durant leur période de formation initiale après l'ENFIP ou les collègues nouvellement affectés. Nous revendiquons un référent par agent et que le temps passé par le tuteur à la formation d'un collègue soit réellement pris en compte et surtout particulièrement reconnu et valorisé notamment dans le cadre des entretiens professionnels.

Nous avons aussi demandé si des **formations SPF-E** seront prochainement programmées : deux sessions de formations sont prévues en juin et septembre.

Pour Solidaires Finances Publiques la Formation Professionnelle ne doit pas être sacrifiée sur l'autel budgétaire. Les scolarités actuelles sont insuffisamment professionnelles dans leur contenu, la formation des lauréats, CIS, EP et des listes d'aptitude est sous-dimensionnée. Globalement, la DGFIP entend circonscrire la formation aux besoins inhérents au poste de 1ère affectation ; cette conception fragilise la suite de la carrière pour nombre d'entre nous. Cette approche de la formation conduit à ignorer ou à minimiser toute la chaîne de travail ainsi que les liaisons intra et internes aux services et inhérentes à la mission. Lors des nouvelles formations initiales les agents sont confrontés à une perte de substrat professionnel, ce qui risque d'entraîner à moyen terme une dégradation des conditions de vie au travail, d'amoindrir le niveau des qualifications et donc de limiter le champ de la reconnaissance professionnelle. Si nous perdons en technicité, c'est la crédibilité de l'administration fiscale, foncière et financière qui sera fragilisée. Mais c'est également un réel danger pour la pérennité de nos missions.

Mobilisons-nous dès que possible pour défendre nos droits en matière de formation !

3) Bilan de l'enquête sur l'aménagement des horaires d'ouverture et proposition d'évolution :

Bref rappel du contexte : *courant 2015 l'ensemble des services du département ont été interrogés par la Direction au sujet d'un aménagement de nos horaires d'ouverture au public. Les résultats de cette enquête ont été présentés aux OS lors du CTL du mois d'avril pour une application des nouveaux horaires à compter du mois du 1^{er} juillet 2015*

Soulignons qu'à ce stade du processus l'ensemble des agents avaient été consultés et rappelons que certains services étaient totalement opposés à la fermeture de nos services dans le souci du respect de la notion de service public.

Lors de ce CTL, et comme promis au mois d'avril 2015, un bilan de cet aménagement d'horaire nous a été présenté.

Bilan un bien grand mot à vrai dire !!!

- Comment ce bilan peut-il refléter la réalité de nos services quand, contrairement, à l'enquête de départ n'ont été interrogés que 260 agents, soit 16% de nos collègues. Après plusieurs sollicitations de notre part nous avons compris que seul un panel restreint composé de responsables de services et d'agents exerçant des missions d'accueil avaient été interrogés. Ont donc été exclus les PCE, les BDV et le PRS. Par contre, nous n'avons pas eu connaissance du nombre d'agents interrogés par type de services retenus.
- Peut-on parler d'un bilan quand aucun chiffre d'accueil n'est fourni ?
- Quelles conclusions tirées d'un bilan qui ne tient pas compte des agents qui n'ont pas répondu ? Cette méthode fausse le résultat final ;
- Quelles conclusions tirer d'un bilan qui ne pose aucune question polémique comme « pensez-vous qu'en diminuant notre amplitude horaire nous remplissons correctement notre mission de service public ? » Ou « êtes-vous satisfait de l'amplitude horaire journalière et notamment de la fermeture de l'accueil à 12H15 ? »
- Enfin, quid d'un bilan qui ne prend pas en compte l'avis de nos usagers ?

Quant à la proposition faite d'harmoniser les horaires d'ouverture sur toute l'année indépendamment des périodes d'échéance : quelle avancée et quel cadeau pour les services ?! Une solution qui semble aujourd'hui miraculeuse et qui est plébiscité par la grande majorité du panel interrogé. Normal au regard de l'échec de l'élargissement des horaires d'ouverture aux périodes d'échéance pendant la campagne recouvrement ! Si la Direction avait écouté, bien en amont de cette campagne, son réseau et certains de ses collaborateurs, cette décision d'élargir les horaires sans communication extérieure n'aurait jamais été mise en place ! Certes la Direction locale n'aurait pas pu se prévaloir d'écouter ses collaborateurs et de suivre (pour une fois) leur avis !

Cette mesure n'a en rien facilité le travail des services, n'a en rien amélioré l'opinion des usagers à l'égard de notre administration et n'a pas permis aux agents de mieux remplir leur mission de service public.

Et enfin quelles réponses apportées au fait que 50% des agents (interrogés rappelons-le) sont « plutôt pas d'accord » ou « pas d'accord » avec la phrase : « la réduction des horaires d'ouverture a permis de résorber le retard éventuel ».

Quelles solutions au fait que 65% des agents interrogés estiment que l'aménagement des horaires d'ouverture a eu pour conséquence une augmentation importante des appels téléphoniques et des courriels ? Les Centres de Contact et leurs conditions de travail difficiles ?

On peut légitimement s'interroger quant à l'apport réel de cette mesure d'aménagement des horaires d'ouverture : va-t-elle permettre aux services, en sous-effectif constant, de répondre aux attentes des usagers ? va-t-elle réellement leur permettre de rattraper leur retard ou de consacrer plus de temps à des missions oubliées (gestion, foncier, ...) ? Va-t-elle nous permettre de garantir l'équité due aux usagers et de remplir au mieux nos missions de service public ? En attendant le téléphone sonne en masse dans les services, les courriels arrivent en nombre, les mesures gouvernementales, souvent changeantes, génèrent un flux de visites constant et les agents de sont pas assez nombreux pour y faire face.

Solidaires Finances Publiques 62 a voté contre :

Une fois de plus cette réorganisation qui impacte l'intégralité des services ne nous est imposée qu'en raison des suppressions et des vacances d'emplois et la volonté de M PARENT de « désintoxiquer les usagers de nos guichets ».

4) Budget – opérations immobilières : bilan 2015 et prévisions 2016

Lors de l'étude de ce point, Solidaires Finances Publiques 62 a spécialement tenu à aborder les points suivants :

- En 2015 une enveloppe de 40 000 € a été allouée pour les travaux de restructuration de Longuenesse (arrivée de la Trésorerie de St Omer dans les locaux du CDFIP situé à Longuenesse) : nous nous sommes interrogés sur le faible montant de cette enveloppe. Le Responsable de la Division Budget Immobilier et Logistique nous a expliqué qu'une enveloppe supplémentaire est apportée par la DISI Nord pour financer le déménagement au sein du CDFIP de l'ESI de St Omer, actuellement situé au 1er étage du Centre. La DISI financera également le réaménagement du SIE de St Omer, obligé de se déplacer pour les besoins de l'ESI.

Les travaux de restructuration de Longuenesse nous seront présentés avec plus de détails lors du CHSCT du 1er avril et lors du CTL du 18 avril prochain.

N'hésitez pas d'ici là, pour la défense de vos droits et de vos conditions de vie au travail, à nous faire remonter toutes suggestions, remarques, souhaits ou difficultés que vous jugerez nécessaires.

- Remplacement d'autocommutateurs sur les sites de Lens, St Omer et Boulogne sur Mer : ces autocomms ont déjà été livrés sur site et ont nécessité le remplacement des postes téléphoniques de ces sites. Une formation d'une heure est proposée aux collègues de ces sites pour apprendre à utiliser de façon optimale ces nouveaux outils. De plus, chaque site doit désigner un ou 2 référents téléphonie, qui seront amenés à réaliser quelques manipulations simples ou à récupérer les données statistiques. Il faut espérer que le remplacement de ces autocomms devenus obsolètes, facilitera le travail des services et que la désignation de référents, aptes à quelques tâches simples, permettra une plus grande réactivité ; quand on sait qu'à ce jour la Direction locale n'abrite qu'un seul et unique référent téléphonie pour l'ensemble du département.
- Dépense inhérente à l'action sociale : des subventions à hauteur de 190 174 € ont été allouées à divers restaurants administratifs afin de compenser le coût des charges de personnels de droit privé. Il faut savoir qu'en 2015 ces subventions n'ont été réellement versées aux associations qu'à compter du mois d'août, obligeant nos restaurants à l'avance de frais : que de responsabilités pour nos agents gestionnaires bénévoles. Lors du CT nous apprenons que le montant de la subvention 2016 n'est à ce jour toujours pas connue, ce qui signifie à fortiori qu'elle n'est toujours pas versée non plus. Solidaires FIP 62 a donc réitéré le souhait d'un versement le plus rapide possible. Les restaurants collectifs permettent à moindre coût et sans perte de temps, de fournir aux agents un repas équilibré et chaud, mais sont également créateurs de lien social. Leur avenir est malheureusement régulièrement remis en cause : restructurations, difficultés de gestion, modification des modes de vie. Solidaires FIP 62 vous rappelle que la fermeture d'un restaurant administratif n'entraîne pas systématiquement la fourniture de tickets restaurant ou alors uniquement aux agents mangeant régulièrement à la cantine.
- Nous nous sommes inquiétés de ne voir aucune somme allouée à la création des SPF-E d'Arras et Boulogne : la Direction sollicitera un abondement de la DG en temps voulu. Nous avons rappelé qu'en cette période de manque de visibilité sur les restructurations à venir il serait de bon ton que la DDFIP prenne le temps de réfléchir à ces 2 opérations, de ne pas aller trop vite, et de les envisager dans la globalité des sites qui les accueilleront. Pour celui d'Arras nous espérons que l'expérimentation d'accueil commun pôle enregistrement/SPF ne reste pas lettre morte et qu'on en tire les conséquences pour éviter les erreurs passées.

5) Pilotage de la BCR

La sphère du contrôle fiscal est en pleine évolution depuis un peu plus d'an. Les expérimentations à tous niveaux se multiplient et se généralisent...tout en sachant qu'une expérimentation à la DGFIP est par principe une réussite !!!!

Dans le Pas de Calais, il y a eu :

- la création du PCR (fusion des brigades FI et IFPP) au 1^{er} septembre 2015 --> suppression de l'antenne de Calais en 2017 ;
- l'expérimentation d'une Cellule de Programmation Inter-régionale depuis l'automne 2015 ;
- la suppression du responsable de la BDV de Calais.

Aujourd'hui, c'est une expérimentation du pilotage de la Brigade de Contrôle et de Recherche par la DIRCOFI. Cette expérimentation est une généralisation d'une expérimentation qui a débuté l'année dernière sur la DIRCOFI Bourgogne-Rhône-Alpes dont nous n'avons pas les conclusions...

Cette expérimentation vise donc, dans un premier temps à définir des axes de recherches au niveau départemental et interrégional pour les services BCR. En lisant entre les lignes, c'est surtout de trouver de nouveaux points d'impact aux BCR et de « professionnaliser » leur méthode de recherche. Pour être certain que cela fonctionne, les BCR sont donc placées sous le pilotage fonctionnel des DIRCOFI (les méthodes de travail mais pas les moyens matériels).

Ce pilotage peut se traduire ainsi le responsable départemental de la BCR a donc deux interlocuteurs, le responsable local de la division CF et l'AFIP (M. JAECK) en charge du CF à la DIRCOFI, tout en sachant que ce sera la direction locale qui aura le dernier mot...rien de plus facile à gérer, non ?

Concrètement, l'inquiétude se trouve chez les enquêteurs :

- Perte de leur autonomie, laisser en friche les secteurs d'activités douteux ;
- Perte de la force d'impact : un droit d'enquête chez l'auto-entrepreneur douteux du coin ou dans les bureaux feutrés d'une entreprise DIRCOFI ne se fera pas dans les mêmes conditions ;
- L'indicateur répressif, cœur du métier de la BCR, sera-t-il toujours la priorité des DIRCOFI ?

Sur ce dernier point, l'inquiétude est partagée par le responsable du pôle fiscal et SPL. Pour utiliser la métaphore de la direction en CTL, notre brigade départementale est un très beau 4x4, efficace et présent

là où on l'attend...Ce pilotage servirait à l'équiper des dernières options : GPS, caméra de recul pour aller sur une autoroute !!!

Notre réponse, dans le pays qui a organisé la COP 21, quelle utilité de mettre un 4x4 sur une autoroute, cela consomme beaucoup, cela pollue et n'est pas vraiment utile !!!

Pour conclure, la BCR garde toutes ses missions actuelles : CODAF, relations services extérieurs, enquête de terrain, liaison avec les services, programmations principalement répressives, et doit s'approprier demain de nouveaux axes de recherches sur des grandes entreprises, le nouveau droit de communication non nominatif, le droit d'enquête informatisé et apporter un soutien technique aux agents en collaboration avec la DNEF...

L'utilité de la création de cet amphisbène dans le département n'est pas franchement visible et génère plus d'inquiétudes que de réponses aux besoins de notre présent sur l'intégralité du tissu fiscal du département. Gageons que la volonté des enquêteurs de pouvoir rester un service de recherche et surtout de terrain contre les secteurs d'activités frauduleuses, de travail non déclaré, puisse perdurer afin de faire respecter notre mission : le respect de l'EQUITE FISCALE.

6) Evolution des RAN :

Avant de passer à l'étude du projet d'adaptation des Résidences d'Affectation Nationales (RAN) de la DDFIP 62, l'ensemble des organisations syndicales, et après une demande en amont de Solidaires FIP 62 soutenu du départ par l'UNSA-CFTC 62, nous avons obtenu que ce point particulièrement sensible ne soit plus présenté pour information mais soit soumis à avis et donc fasse l'objet d'un vote.

A retenir : FO Finances 62 a même demandé à ce que chaque projet soit soumis au vote indépendamment les uns des autres, nous verrons plus tard pour quelles raisons....

3 propositions ont donc été soumises au vote :

- fusion des RAN d'Hénin-Beaumont et de Lens,
- fusion des RAN de Lillers, Bruay et Béthune ;
- Fusion de la partie cotière de la RAN de Montreuil (Berck, le Touquet, Etaples) avec la RAN de Boulogne.

Résumé des débats : des projets flous et non pertinents, sans réel fondement, sans intérêt pour les agents, basés sur des motifs qui ne tiennent pas face à nos arguments. Où est le respect des règles de gestion qui influenceront demain notre carrière quand on voit, en séance, la Direction changer d'avis et oser proposer de nouveaux projets au gré de nos analyses ou de nos revendications sans aucun recul et sans même prendre le temps de la réflexion ?

Ci-dessous quelques exemples des aberrations contenues dans ce document de travail :

- comparer le département du Pas-de-Calais contenant actuellement 11 RAN avec les DDFIP 76, 35, 34, 44 et 38 : avons nous le même nombre d'agents ? Avons-nous la même étendue géographique ? Partageons-nous les mêmes enjeux économiques ou démographiques ?...
- quant au projet Lillers, Bruay Béthune, comment oser affirmer qu'au sein de cette nouvelle RAN, la distance entre les 2 postes les plus éloignés (Isbergues-Douvrin) n'est que de 35 km ? 35 km oui, mais qui se font en 55 minutes ! Quelles conséquences sur les conditions de vie des agents ?
- Rappeler qu'après fusion la RAN de Montreuil ne comportera plus que les postes de Montreuil, Campagne-les-Hesdin, Hesdin-Le-Parcq, Fruges-Hucqueliers, Fauquembergues, Heuchin-Pernes et Auxi-Frévent. Ces 3 derniers postes n'ont jamais été compris dans la RAN de Montreuil mais se situent respectivement dans les RAN de St Omer et de St Pol !
- Que d'incompréhension de la part de la Direction sur l'application de nos règles de gestion et d'affectation sont apparues tout au long des débats ;
- et enfin quel mépris que d'écrire « en outre les voies de communication autoroutières rapides et sûres comme l'A16 peuvent inciter des agents issus des départements limitrophes à demander les unités opérationnelles côtières : et le coût pour aller travailler tous les jours ?

Voici la principale justification de ces projets : « la Centrale nous demande de le faire ». Voilà le texte exact de la note nationale du 29 janvier 2016 relative aux aménagements ponctuels de la cartographie des RAN : « les directions sont donc autorisées, si elles le souhaitent et si elles le jugent pertinent, à conduire une réflexion visant à redéfinir, ponctuellement, le périmètre de certaines RAN afin d'en renforcer la cohérence géographique ou économique et de favoriser une meilleure allocation des ressources dans le cadre des mouvements locaux de mutation ». Solidaires FIP 62, à la lecture de cette phrase, n'y voit aucune « demande » mais plutôt une suggestion sans caractère obligatoire !

Le seul et unique constat que nous sommes prêts à partager avec notre Directeur est celui de la souffrance des services qui manquent cruellement d'effectifs mais la solution n'est nullement la restriction des droits des agents.

Votes :

1) projet fusion RAN Hénin-Beaumont et Lens : **SFIP 62 et la CGT Finances 62 votent contre** / FO DGFIP 62 et l'UNSA CFTC 62 votent pour.

2) Projet fusion RAN de Lillers, Bruay et Béthune : ce projet a été totalement rejeté par l'ensemble des OS **mais après proposition de FO DGFIP** devient fusion de la RAN de Bruay avec celle de Béthune : **SFIP 62 et la CGT Finances 62 votent contre** / FO DGFIP 62 vote pour (évidemment) ainsi que l'UNSA CFTC 62.

3) Projet de fusion de la partie côtière de la RAN de Montreuil (Berck, Le Touquet, Etaples) avec la RAN de Boulogne : ce projet a été totalement rejeté par l'ensemble des OS mais sur tentative de proposition de l'administration a fini par devenir, en 5 minutes de réflexion, fusion de la commune d'Etaples avec la RAN de Boulogne : heureusement la Direction a accepté de reporter l'étude de ce projet à une instance ultérieure. Espérons que ce report signifie, comme nous leur avons conseillé, que la Direction s'octroiera enfin le temps de réflexion nécessaire à ce type de projet...

A ce stade de la procédure les projets soutenus par les avis émis par vos représentants syndicaux, doivent parvenir à la DG (avant le 15 avril) pour étude par l'administration centrale. Une synthèse des différentes typologies d'aménagements demandés sera opérée et présentée aux représentants des personnels lors du groupe de travail national qui se tiendra au cours du mois de juin 2016. Au terme de ce processus de concertations la DG décidera à l'été, des aménagements à apporter à la cartographie de RAN. Nous serons informés de la décision courant septembre. Les agents concernés conserveront leur affectation locale, seule leur affectation nationale (département/RAN) sera modifiée et une notification individuelle leur sera adressée. Les modifications seront effectives pour le mouvement général à effet du 1er septembre 2017.

Malgré l'assentiment de 60 % des représentants syndicaux lors de cette instance locale sur certains projets rien n'est joué, vos représentants nationaux, à l'aide des remontées que nous leur adresserons au plus vite prennent le relais et tenteront encore de défendre vos droits.

La tentative de notre direction locale de justifier ces fusions qui sur le point de vue de la gestion des ressources humaines sont une aberration. Quand nous les comparons avec les projets de restructurations de notre cher directeur, il est visiblement plus clair qu'il s'agit d'adapter les RAN aux restructurations en cours et aussi celles à venir : diminution du nombre de SIE, avenir plus qu'incertain des SIP et toujours la réduction du maillage territorial avec les suppressions de trésoreries !!!

Voilà notre position sur ce sujet : il appartient à l'administration seule de faire ses propositions et d'en assumer les conséquences et à nous de rappeler notre revendicatif :

- arrêt des suppressions d'emplois ;
- recrutement à hauteur du TAGERFiP.
- Respect de la règle de l'ancienneté ;
- non aux gels nationaux et locaux ;
- affectation des agents sur les postes vacants sollicités et responsabilité de l'administration sur les déficits constatés ;
- affectations les plus fines possibles dès le niveau national : affectation à la commune.

7) questions diverses :

- réglementation en termes de remboursement des frais de déplacement en cas de stage :

Les collègues rencontrent malheureusement des difficultés à se faire rembourser lors qu'ils participent à des actions de formation en région parisienne mais également dans le département. Nous tenons à rappeler que les collègues participent à ces actions de formation (voir point n 2) afin d'être toujours performants à la réalisation de nos missions de Service Public.

Ces difficultés reposent dans un premier lieu sur la réduction des dépenses de fonctionnement de la DDFiP, et la direction se cache derrière la note nationale sur les remboursements de frais. Nous avons invité la direction à s'informer également sur la FAQ sur ce sujet présente sur un site appelé ULYSSE.

Concrètement et contrairement aux réponses de l'administration centrale sur cette FAQ, les agents qui devraient suivre une formation en région parisienne, grâce à notre proximité ferroviaire de Paris, ne peuvent prétendre à la nuitée précédant le stage. Nous avons rappelé à la direction :

- la ponctualité légendaire de nos transports ferroviaires,
- que les obligations personnelles de chaque agent ne sont pas identiques,
- que tous les agents n'habitent pas à deux pas d'une gare et que toutes les gares du département ne

desservent pas de la même façon notre belle capitale.

Nous avons ainsi demandé à la direction d'avoir une vision personnalisée au vu du peu de demandes concernées.

Une situation malheureusement plus fréquente a reçu une nouvelle fin de non-recevoir : les agents amenés à se déplacer au sein de leur résidence d'affectation ou personnelle (pour un stage et également pour l'exercice de leur métier -vérificateur, géomètre, enquêteur, ...-) ne peuvent recevoir aucune indemnité (frais kilométrique ou repas). Les kilomètres parcourus au sein d'une même commune peuvent vite s'additionner et les possibilités de se restaurer à bas coût ou de retourner chez soi ne sont pas toujours évidentes.

Une fois de plus, les agents en sont pour leur frais juste pour exercer leur mission. Nous rappelons une nouvelle fois que dans un contexte de diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, il est plus qu'urgent de revaloriser les frais professionnels et de modifier les conditions d'octroi afin de respecter la réalité des dépenses engagées.

Nous ne devons plus en être de notre poche pour réaliser nos missions.

- informations relatives à l'organisation de la prochaine campagne déclarative : la note de campagne étant sortie en début de semaine et la réunion de campagne s'étant tenue à Bercy le 17 mars, le Responsable du Pôle Fiscal n'a pas pu nous apporter les éléments souhaités. Ce sujet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain CTL, le 18 avril soit bien après le démarrage de la campagne ! Nous avons toutefois appris que la réunion de campagne locale aura lieu le 29 mars prochain privant certains de nos collègues de leur droit de se rendre à l'AG de la MGEFI ! Bravo pour le respect du dialogue social dans le département !

- sécurité des agents :

Nous ne parlerons pas en 2016 du développement des réseaux sociaux...mais bien des dégâts qu'ils peuvent générer. Ainsi, des usagers peuvent s'ils le souhaitent jeter leur venin et pire menacer nos collègues sur les réseaux sociaux. La réponse de l'administration locale comme nationale saisie de ces menaces est qu'elle est impuissante sur ce sujet.

L'administration qui se veut à la pointe de la dématérialisation et des démarches en ligne est incapable de protéger ses agents de ces nouvelles menaces !

Les représentants de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** ont une nouvelle fois demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour d'un prochain CTL relatif aux évolutions dans la sphère du contrôle fiscal (FO DGFIP 62 s'allie à cette demande).

Nous souhaitons également comme dit plus haut que l'ensemble de nos métiers soient plus régulièrement étudiés lors des CT à venir (bilans des campagnes IR, recouvrement, comptes de gestion, accueil, foncier, évolution de nos missions, ...)

Les représentants de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** sont au quotidien à vos côtés grâce à son réseau de correspondants au plus de près des services.

N'hésitez pas à nous contacter, à nous faire remonter vos interrogations et inquiétudes.

Nous mettrons à chaque fois que nécessaire l'administration face à ses responsabilités. Les agents des finances publiques et leurs missions ne doivent plus être sacrifiés sur l'autel de l'exemplarité.

Les élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** en CTL.

Wilfried GLAVIEUX, Catherine PAYEN, Delphine FACON

élus titulaires

Sandrine BUQUET, Philippe COLIN, Laurence MOUTIN-LUYAT

élus suppléants

